



Delai de livraison dépassé

Par **micHEL83**, le **02/06/2009** à **19:33**

Bonjour,

nous avons signé un contrat avec une entreprise pour changer nos fenêtres. D'un commun accord, les travaux devaient être réalisés début avril. A cette date, pour arranger l'entreprise nous avons repousser la date des travaux au 30 avril. Ce jour là, l'entreprise a monté les fenêtres mais n'a pas eu le temps de faire les joints (isolant), de mettre les caches joints et il manque des poignées d'ouverture. Une semaine plus tard un ouvrier s'occupe des joints. Pas de nouvelles pdt 15 jours, ils ont en permanence des chantiers plus "prioritaires". Nous sommes début juin et le reste des travaux (certes de finition) ne sont tjrs pas faits. Quels sont nos droits exacts dans ce cas précis? est ce que les travaux de finition n'étant pas réalisés, on peut considérer "légalement" que les travaux ne sont pas finis ou le sont ils simplement parce que les nouvelles fenêtres sont en place?Que doit on faire??

Merci d'avance pour vos réponses et conseils